



JOURNAL FOOT

FOOT N°648 DU 20 MARS 2025

REUNION D'INFORMATION ANS 2025

La FFF renouvelle cette année son action d'accompagnement du dispositif des « Projets Sportifs Fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport (ANS) destiné aux clubs.

Notre District organise une **réunion d'information** et d'accompagnement pour vous aider dans cette démarche, elle aura lieu le **lundi 24 mars à 18h au siège du District**.

Je m'inscris à la réunion : <https://forms.gle/SiwvYZRc8mBtZR5w5>

L'appel à projets vous permet de déposer une demande d'aide financière « Projets Sportifs Fédéraux », via la plateforme Le Compte Asso.

La campagne démarre le 17 mars, vous avez jusqu'au 30 avril pour déposer un dossier.



SOMMAIRE

REGLEMENTS P.02

TECHNIQUE P.03

COUPES P.04

FUTSAL P.04

**PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE
LE WEEK-END**

07.70.03.84.75

COMMISSION DES RÈGLEMENTS



Président : Philippe CHEVRIER.

Réunion du 17/03/2025

Publiée le 20/03/2025

DECISIONS :

MATCH n°28192326

DOSSIER N° 648/34 : SAUVERNY A.S. 1 – PREVESSINS MOENS A.S. 2 – SENIORS D4 Poule C du 09/03/2025

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club de l'A.S. PREVESSIN MOENS portant sur le fait que « le joueur MODENESE Kevin licence n°2518682908 de l'A.S. SAUVERNY serait susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que la Commission des Règlements fait usage de son droit d'évocation conformément à l'article 187-2 des RG FFF.

Considérant que le club de l'A.S. SAUVERNY a pu faire valoir ses explications en date du 10/03/2025.

Considérant que le joueur MODENESE Kevin a été sanctionné par la Commission de Discipline une 1^{ère} fois en date du 2/12/2024 de 2 matchs de suspension ferme dont l'Automatique, date de publication au 05/12/2024 avec une date d'effet au 25/11/2024 et une 2^{ème} fois en date du 27/01/2025 de 2 matchs de suspension ferme, date de publication au 30/01/2025 avec une date d'effet au 9/12/2024.

Considérant qu'au visa de l'article 226 des RG FFF, le joueur doit purger sa sanction au regard de l'équipe avec laquelle il entend reprendre la compétition.

Considérant que le club de l'A.S. SAUVERNY reconnaît par son mail du 10 Mars 2025 avoir fait jouer son joueur le 9/03/2025.

Considérant que de ce fait le joueur MODENESE Kevin, au regard de l'équipe de l'A.S. SAUVERNY, n'avait pas encore purgé sa 2^{ème} sanction au 09/03/2025.

Attendu que de ce fait, il ne pouvait pas prendre part à la rencontre objet du litige.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'A.S. SAUVERNY 1 pour en reporter le gain à l'équipe de PREVESSIN 2 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Résultats :

SAUVERNY A.S. 1 : - 1 pt

PREVESSIN MOENS A.S. 2 : 3 pts

SAUVERNY A.S. 1 : 0 but

PREVESSIN MOENS A.S. 2 : 0 but

De plus, en vertu des dispositions de l'article 226 des RG FFF, le joueur MODENESE Kevin est sanctionné d'un match de suspension ferme pour avoir figuré sur la FMI en état de suspension avec une date d'effet au 24/03/2025.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)



COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – NOUVELLES PRATIQUES

Un **Challenge Départemental Futnet et Golf Foot** à destination des **U15 F/G** aura lieu pendant les vacances scolaires d'avril sur 3 sites (bassin annemassien, bassin annécien, bassin bonneville/arve).

Les meilleures équipes de chaque site seront qualifiées pour la finale départementale qui aura lieu le **samedi 5 juillet**.

Les clubs intéressés peuvent d'ores et déjà se manifester auprès de Sandrine Janssoone – CTD DAP – sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – FOOT FEMININ

PLATEAUX FEMININS

PLAN D'ACTION – HIVER/PRINTEMPS

1. Samedi 29 mars (2 sites)
2. Samedi 12 avril (2 sites)
3. Samedi 31 mai (Fête du Football Féminin)

CRITERIUM U13F

La phase de printemps débutera le 15 mars 2025 et se terminera le samedi 31 mai 2025.

U13F

Equipes qualifiées pour la finale départementale du samedi 5 avril 2025 à Sillingy
C.A BONNEVILLOIS 1921 – U.S ANNECY LE VIEUX – F.C ANNECY – MARIGNIER SP.
F.C EPAGNY/METZ TESSY – FOOTBALL CLUB DU CHERAN – GF ARVE MONTAGNE 74 - TEGG

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – FOOT DES ENFANTS

TOURNOIS

Il est rappelé que **l'organisation et/ou la participation à des tournois sur les journées de plateaux** n'est pas autorisée.

Toute équipe absente sera considérée comme forfait et amendée en conséquence.

PLATEAUX

ATTENTION : bon nombre de calendriers ont été modifiés. Pensez à consulter le site du District pour les u9 et le FAL pour les u11.

Toute **absence à un plateau** devra être avisée auprès du club organisateur et de la commission du Foot des Enfants **AU PLUS TARD A 12H LE JEUDI** précédent le plateau.

Des contrôles pouvant avoir lieu afin de vérifier le respect des règlements, tous les éducateur(trice)s doivent pouvoir justifier que les enfants présents sont bien licenciés.

Nous vous invitons à munir chaque responsable d'équipe d'une extraction des licences avec photo

Rappel de l'organisation :

U7 :

- Phase 3 du 22.03 au 12.04
- Phase 4 du 10.05 au 7.06
- **JN u7 le samedi 14 juin**

U9 :

Secteur Annemasse

- Tous les plateaux u7 et u9 à **Reignier** auront lieu à **9h30**

COMMISSION DES COUPES

Rappel :

Le tirage au sort des 1/8ème de finales aura pour cadre le District, ce lundi 24 mars à 15 heures. Ce tirage concernera uniquement les catégories Seniors M, 1^{er} et 2^{ème} niveau, U17,U15 et U18F.

Sachant, aussi, que le tirage au sort des 1/4 de finales et des 1/2 finales, de toutes les catégories aura lieu à l'Espace Tillier à Cruseilles le mercredi 23 avril à 19 heures .

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Equipes engagées pour le championnat 2024/2025

Pour le 73

Association Futsal Rochette Olympique 2

Futsal Bourget United 1

U S Chartreuse Guiers 1

Futsal K-P U C Montmélian

Association Savoyarde Futsal Moutiers

Pour le 74

Thonon les Bains

Cluses Bonneville Foron 74

FC Vermillon

Aux clubs de CBF 74, US CHARTREUSE GUIERS et A FUTSAL K

2 rencontres remises restent à reprogrammer.

Journée 4 CBF 74 contre US CHARTREUSE GUIERS

Journée 9 Ass FUTSAL K contre US CHARTEUSE GUIERS

Merci de vous contactez pour fixer une date et la faire parvenir au District 73

Ces rencontres doivent se jouer avant le 14 Avril 2025.

Si pas de proposition avant le 7 Avril 2025, le district imposera une date.